

# Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

## 1. A propos de nous

La Société LT2R, SAS, au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à SAINT JEAN DE VEDAS (34430) 10 rue des Jasses, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 850 214 719 représentée par Monsieur David BETTREMIEUX en sa qualité de Président (ci-après la "**Société**").

La Société LT2R sous le nom commercial « **LOCOMOTO** » propose l'accès à une plateforme en ligne à partir de son Site internet ou sous forme d'Application mobile destinée à mettre en relation des propriétaires de véhicules à moteur deux roues (Loueurs) et des Locataires afin de leur permettre de louer lesdits véhicules sur une courte durée pour en être le conducteur principal (ci-après la **Plateforme**).

## 2. Préambule

La Société invite ses Utilisateurs à lire attentivement les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les "**CGU**").

Les présentes CGU ont pour objet d'encadrer l'accès et les modalités d'utilisation de la Plateforme de la Société.

Nous vous invitons à en prendre attentivement connaissance. Vous comprenez et reconnaissez que la Société n'est partie à aucun accord, contrat ou relation contractuelle, de quelque nature que ce soit, conclu entre les Utilisateurs de sa Plateforme.

Les CGU ne régissent pas les relations entre les Locataires et les Loueurs, qui sont réglées par le contrat de location, mais seulement celles entre la Société et les Utilisateurs. En tant qu'éditeur de logiciel de mise en relation, la Société n'est pas partie au contrat de location conclu entre le Locataire et le Loueur. La Société ne procède à aucune location de Véhicule, que ce soit via le Site ou l'Application mobile ou

par tout autre moyen, et n'a pas d'autre activité que celle de mettre en relation des Utilisateurs pour la location d'un Véhicule.

Toute connexion au Site et utilisation de son contenu s'effectue dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation et des politiques de protection des données personnelles et des cookies.

L'accès au Site emporte application des règles et conditions définies ci-après et acceptation des Conditions Générales d'Utilisation.

Tout Utilisateur n'adhérant pas à la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation qui serait mise en ligne par la Société doit impérativement cesser d'utiliser le Site internet et le cas échéant les services associés.

La Société s'engage à ce que les présentes Conditions Générales d'Utilisation soient présentes et imprimables à tout moment, sur le Site internet sous réserve d'une éventuelle indisponibilité de tout ou partie dudit Site.

La Société fait évoluer les caractéristiques et les fonctionnalités du Site ou de l'Application mobile pour assurer leur fonctionnement et leur qualité.

Elle pourra apporter unilatéralement et sans préavis des modifications aux CGU liées à l'évolution technique, dès lors qu'il n'en résulte ni d'augmentation du prix, ni altération de la qualité et que les caractéristiques auxquelles le Membre a subordonné son engagement ont pu figurer dans les présentes CGU.

En cas de modification des CGU, la Société adresse aux Membres, dans un délai raisonnable, et au plus tard 10 jours, avant leur entrée en vigueur une notification comportant un résumé des changements et mentionnant leur droit de refuser les modifications.

Les Membres peuvent émettre une objection à la nouvelle version des CGU dans les 30 jours suivant la réception de la notification. Au terme de cette période, les modifications seront reconnues comme ayant été acceptées.

Le refus des modifications par le Membre résilie les CGU, de sorte qu'il devra immédiatement arrêter d'utiliser le Site et l'Application mobile.

### **3. Définitions**

« **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » désignent les présentes conditions générales d'utilisation en ligne ;

« **Espace Personnel** » désigne le compte Utilisateur qui doit être créé pour pouvoir devenir Membre et accéder à certains services proposés par le Site ou l'Application mobile ;

« **Utilisateur** » désigne toute personne physique ou morale qui fait utilisation du Site et / ou de l'Application mobile ;

« **Membre** » désigne un Utilisateur inscrit sur le Site ou l'Application ayant accepté les CGU ;

« **Véhicule** » désigne un véhicule à moteur et à deux roues (*Moto ou scooter avec ou sans permis*) proposé à la location dans une Annonce ;

« **Annonce** » désigne l'annonce d'un ou plusieurs Véhicules proposés à la location par un Loueur par le biais du Site ou de l'Application ;

« **Loueur** » désigne la personne physique ou morale titulaire de la carte grise d'un Véhicule, autorisé par LT2R à publier une Annonce sur le Site ou l'Application ;

« **Locataire** » désigne la personne physique ou morale souhaitant louer un Véhicule proposés à la location dans une Annonce ;

« **Site internet** » désigne le présent Site, c'est-à-dire [www.locomoto.fr](http://www.locomoto.fr) ;

« **Application** » désigne l'application mobile développée par la Société ;

« **Société** » désigne la Société LT2R, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à SAINT JEAN DE VEDAS (34430) 10 rue des Jasses, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 850 214 719.

« **Location** » désigne la période de location du Véhicule définie conjointement entre le Loueur et le Locataire incluant toute utilisation au-delà de la durée autorisée ;

« **Service client** » désigne le service clients de la Société, pouvant être contacté par l'Utilisateur pour toute question relative aux services à l'adresse suivante : [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr).

« **Confirmation de Réservation** » a la signification qui lui est donnée à l'article 6.4.1 ci-dessous ;

« **Frais de Service** » a la signification qui lui est donnée à l'article 12.3 ci-dessous ;

« **Frais de gestion** » a la signification qui lui est donné à l'article 12.4 ci-dessous ;

« **Participation aux Frais** » désigne, pour une période de location donnée, la somme d'argent demandée par le Loueur pour une mise à disposition du Véhicule et acceptée par le Locataire au titre de sa participation aux frais de location.

## 4. Inscription

L'Utilisation des services proposés sur le Site est conditionnée à l'inscription préalable de l'Utilisateur sur le Site ou l'Application laquelle est gratuite.

L'accès à certains services disponibles sur le Site ou l'Application est ainsi soumis à la condition préalable de la validation d'un formulaire d'inscription et ainsi l'utilisation d'un compte spécifique (ci-après dénommé « **Espace personnel** »)

L'inscription au Site ou l'Application est ouverte à toutes les personnes morales ou physiques majeures et jouissant de leurs pleines personnalités et capacités juridiques.

Les Utilisateurs doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

### 4.1 Pour le Loueur

- Être inscrit sur le Site sous sa véritable identité et avoir fourni la véritable adresse de son domicile ; Le Loueur devra communiquer une copie de ses papiers d'identité en cours de validité, une copie de la carte grise du Véhicule ou des Véhicules ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois . La vérification de l'identité du Loueur interviendra dans le délai de 7 jours à compter de la réception des documents par la Société. Les paiements aux Loueurs seront suspendus tant que la vérification d'identité n'a pu aboutir.
- Avoir communiqué un numéro de téléphone auquel le Loueur est effectivement joignable (*les numéros associés à une carte SIM prépayée sont exclus*) ;
- Si le Loueur est un particulier, ne pas utiliser le service à titre professionnel ou commercial ;
- Si le Loueur est un professionnel ou une personne morale, avoir rempli sur le Site ou l'Application toutes les informations relatives à son entreprise (*dénomination sociale, numéro SIRET, n° TVA intracommunautaire si applicable, adresse, téléphone, nom et fonction du représentant légal le cas échéant*) ;
- Être âgé de plus de 18 ans (*si le Loueur est une personne physique*) ;
- Ne pas avoir créé sur le Site ou l'Application plusieurs Espaces personnel ni plusieurs annonces pour le même véhicule ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules dont il est et demeure le propriétaire pendant toute la durée de la location ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules immatriculés en France ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules en conformité avec ce qui est requis par la loi ou par la réglementation en vigueur, dont l'entretien et révisions préconisés par le constructeur ont été effectués et dont tous les équipements de sécurité sont, à sa connaissance, en parfait

- état, notamment les pneumatiques, les freins, les phares et feux, la direction, la présence de tous les équipements de sécurité obligatoires dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, ainsi que le retrait du dispositif de télépéage lorsque le Véhicule est loué sur le Site ou l'Application ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules à jour du contrôle technique obligatoire dans le pays d'immatriculation du Véhicule. Les Véhicules en attente d'une contre-visite, même s'ils sont autorisés à circuler, ne sont pas considérés comme à jour de leur contrôle technique ;
  - Ne proposer à la location que des Véhicules ne présentant aucun dysfonctionnement pouvant affecter le confort de la location et correctement entretenus ;
  - Ne proposer à la location que des Véhicules assurés à l'année au minimum au tiers et par toute assurance requise par les lois du pays dans lequel le Véhicule est loué ;
  - Ne proposer à la location que des Véhicules dont le Loueur possède au moins deux jeux de clés permettant d'ouvrir et de démarrer le Véhicule ;
  - Renseigner dans son Annonce des informations vraies, exactes, complètes et actuelles ;
  - Ne pas avoir fait l'objet de réclamations de la part d'autres Utilisateurs ou de la Société ;
  - Ne pas avoir fait l'objet de faillite personnelle dans les trois (3) dernières années ;
  - Avoir accepté les présentes CGU.
  - Avoir un kilométrage inférieur à 40.000 kms au jour de l'Annonce ;
  - Le Véhicule doit être âgé de strictement moins de 12 ans au jour de l'Annonce ;
  - Le véhicule doit avoir une valeur d'achat neuf inférieur ou égale à 25.000 euros ;
  - Être mis à disposition en location sur un stationnement libre d'accès pour un Locataire. Cela exclut notamment les parkings privés avec accès par badge ou clé ;
  - Être mis à disposition en location dans une zone avec couverture internet mobile fiable. Cela exclut notamment les parkings souterrains.

#### 4.2 Pour le Locataire

- Être inscrit sur le Site sous sa véritable identité et avoir fourni la véritable adresse de son domicile ; Le Locataire devra communiquer une copie de ses papiers d'identité en cours de validité.
- Avoir communiqué un numéro de téléphone auquel le Locataire est effectivement joignable (*les numéros associés à une carte SIM prépayée sont exclus*) ;

- Être âgé de plus de 23 ans pour les Véhicules inférieurs à 125 cm<sup>3</sup> et 25 ans pour les autres véhicules immatriculés en France ;
- Ne pas avoir créé sur le Site ou l'Application plusieurs Espaces-Personnel ;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide défini par l'article R 221-4 du Code de la route dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, obtenu depuis plus de deux ans.
- Être titulaire d'un moyen de paiement électronique au même nom que les pièces d'identité en cours de validité au moment de la réservation et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Ne pas avoir été en défaut de paiement vis à vis de ses obligations avec les CGU (*ou d'une version ultérieure des CGU*) ou avoir effectué la répudiation d'un paiement effectué dans le cadre des CGU (*ou d'une version ultérieure des CGU*) sur le Site et/ou l'Application ;
- Ne pas avoir commis, au moyen d'un Véhicule loué via le Site ou l'Application, d'infractions au Code de la route ayant entraîné l'application de plus de deux peines contraventionnelles ou une peine délictuelle ;
- Ne pas avoir été reconnu civilement ou pénalement responsable d'un accident de la route dans les deux dernières années ;
- N'avoir commis aucun sinistre ou circonstances aggravantes (*alcoolémie, stupéfiants, délit de fuite etc..*) au cours des 24 derniers mois ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire dans les deux dernières années ;
- Ne pas avoir eu de refus d'assurance ou de résiliation d'assurance au cours des trois dernières années ;
- Avoir versé un dépôt de garantie par carte de crédit sur le Site ou l'Application ;
- Ne pas avoir fait l'objet de réclamations de la part d'autres Utilisateurs ou de la Société ;
- Ne pas être en incapacité médicale de conduire ;
- Disposer des équipements obligatoires (*casque, gants homologués, gilet jaune...sans que cette liste ne soit exhaustive*) ;
- Être et demeurer le conducteur principal du Véhicule ;
- Avoir accepté les présentes CGU. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur communiquera des informations fausses, la Société pourrait immédiatement, sans préavis ni indemnité, suspendre et/ou résilier l'accès à son Espace Personnel. La fourniture par l'Utilisateur d'informations erronées est également susceptible de priver celui-ci du bénéfice de l'assurance prévue à l'article 9. L'Utilisateur s'engage à fournir tous les justificatifs requis par la Société, à première demande de celle-ci, et s'engage à mettre régulièrement à jour ses informations.

- Produire un extrait vierge du B2

La Société se réserve la faculté d'accepter ou de refuser, sans motif et à sa seule discrétion, toute inscription sur le Site ou l'Application et de suspendre et/ou supprimer l'Espace-personnel d'un Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGU.

Par ailleurs, tout manquement à ces obligations peut emmener le non-paiement des sommes à venir prévues au contrat de location, au titre de dédommagement. En particulier, se verront refuser l'accès au service de la Société :

- Tout Membre ayant un comportement inadéquat ou irrespectueux vis à vis d'autres Membres ou du personnel de la Société ;
- Tout Membre ayant un comportement délictueux sur le Site ou l'Application ou dans son usage des Services ;
- Tout Membre utilisant le Site ou l'Application de manière frauduleuse ;
- Tout Membre contournant le Site ou l'Application ;
- Tout Membre étant débiteur de la Société ;
- De manière générale, tout Membre ne respectant les CGU.

Lors de cette inscription, l'Utilisateur est invité à communiquer à la Société via un formulaire d'inscription, des informations à caractère personnel qui feront l'objet d'un traitement dans les conditions définies à l'article 16 ci-après. L'utilisateur est informé du caractère obligatoire ou facultatif des réponses à fournir à cette occasion.

Pour procéder à l'inscription, l'Utilisateur doit remplir tous les champs obligatoires, sans lesquels le service ne peut être délivré. A défaut l'inscription ne pourra être validée.

La Société informe le Membre de son inscription et de la création de son Espace personnel en lui adressant automatiquement un courrier électronique à l'adresse communiquée dans le formulaire d'inscription.

Chaque Membre retrouvera sur son Espace personnel l'ensemble des informations sur le Véhicule loué ou proposé à la location ainsi que sur les comptes rendus et avis laissés par les autres Utilisateurs.

En utilisant une telle fonctionnalité vous comprenez que la Société aura accès, publiera sur la Plateforme et conservera certaines informations de votre Espace Personnel. Vous pouvez à tout moment supprimer votre Compte par l'intermédiaire de la rubrique de votre profil.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'utilisation de vos données consultez notre Politique de Confidentialité .

Dans son espace, seront répertoriées l'ensemble des informations et données collectées en vue de la création de son compte et de l'historique de ses Annonces et/ou Locations. Seront également disponibles les caractéristiques des Véhicules loués.

Les Utilisateurs garantissent et déclarent sur l'honneur que toutes les informations communiquées sur le Site ou l'Application, notamment lors de leur inscription, sont exactes et conformes à la réalité. Ils

s'engagent à mettre à jour leurs informations personnelles à partir de la page dédiée à ces dernières et disponible dans leur compte.

Tout Utilisateur enregistré dispose d'un identifiant et d'un mot de passe. Ces derniers sont strictement personnels et confidentiels et ne devront en aucun cas faire l'objet d'une communication à des tiers sous peine de suppression du compte de l'Utilisateur contrevenant. Chaque Utilisateur inscrit est personnellement responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. La Société ne sera en aucun cas tenue pour responsable de l'usurpation d'identité d'un Utilisateur. Si un Utilisateur suspecte une fraude à n'importe quel moment, il devra contacter la Société dans les plus brefs délais afin que cette dernière puisse prendre les mesures nécessaires et régulariser la situation.

En cas de non-respect des CGV/CGU, notamment la création de plusieurs comptes pour une seule personne ou encore la fourniture de fausses informations, la Société se réserve le droit de procéder à la suppression temporaire ou définitive de tous les comptes créés par l'Utilisateur enregistré contrevenant.

La suppression du compte entraîne la perte définitive de tous les avantages et services acquis sur le Site ou l'Application.

En cas de suppression d'un compte par la Société pour manquement aux devoirs et obligations énoncées dans les CGU, il est formellement interdit à l'Utilisateur contrevenant de se réinscrire sur le Site directement, par le biais d'une autre adresse électronique ou par personne interposée sans l'autorisation expresse de la Société.

Chaque Utilisateur a le droit de mettre fin à l'utilisation des services à tout moment, via les paramètres de son compte. La Société confirmera cette résiliation vis à vis de l'Utilisateur.

Les présentes conditions générales sont accessibles sur le Site internet [www.locomoto.fr](http://www.locomoto.fr) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

## **5. Contenu des services proposés via la Site ou l'Application**

### **5.1 Mise en relation**

La Société fournit une Plateforme de mise en relation entre des Membres recherchant un Véhicule à louer et des Membres souhaitant louer leur Véhicule.

La Société est un intermédiaire qui n'est pas partie à l'opération de location qui est réalisée entre les Membres. Elle met à disposition des Membres des outils permettant cette mise en relation. Ces outils permettent de mettre en ligne du contenu, communiquer avec d'autres Membres, et prendre ensuite une décision éclairée quant à la location de son Véhicule, ou la location du Véhicule d'un autre Membre.

Un Véhicule ne peut être loué sur le Site ou l'Application entre deux membres ayant un lien de parenté



(*parents, grands-parents, enfants, frères et sœurs, petits enfants etc.*) ou faisant partie du même foyer.

Un Véhicule ne peut être loué aux fins d'être utilisé sur un circuit.

La Plateforme constitue une plateforme en ligne de mise en relation sur laquelle les Propriétaires loueurs peuvent créer et publier des Annonces pour louer leur Véhicule. Ces Annonces de location peuvent notamment être consultées par les autres Utilisateurs pour prendre connaissance des caractéristiques du Véhicule et de la Location et, le cas échéant, réserver directement le Véhicule concerné auprès du Loueur ayant posté l'Annonce sur la Plateforme.

En utilisant la Plateforme et en acceptant les présentes CGU, vous reconnaissez que LT2R n'est partie à aucun accord conclu entre vous et les autres Utilisateurs en vue de louer un Véhicule.

LT2R n'a aucun contrôle sur le comportement de ses Utilisateurs. Elle ne possède pas, n'exploite pas, ne fournit pas, ne gère pas les Véhicules objets des Annonces, ni ne propose la moindre location sur la Plateforme.

Afin de rassurer les Utilisateurs, LT2R pourra être amenée à effectuer un contrôle humain et visuel de certaines pièces dont les pièces d'identité, cartes grises avant la validation des Annonces.

Vous reconnaissez et acceptez que LT2R ne contrôle ni la validité, ni la véracité, ni la légalité des Annonces, des Véhicules et des Locations proposés. En sa qualité d'intermédiaire en location, LT2R ne fournit aucun service de location et n'agit pas en qualité de loueur, le rôle de LT2R se limitant à faciliter l'accès à la Plateforme.

Dans le cadre d'une Location, les Membres agissent sous leur seule et entière responsabilité, notamment conformément aux dispositions du code civil relatives au droit des obligations et à la responsabilité civile contractuelle (article 1231-1 et suivants du Code Civil).

En sa qualité d'intermédiaire, LT2R ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre du déroulement effectif d'une Location, et notamment du fait :

- d'informations erronées communiquées par les Membres et notamment le Loueur, dans son Annonce, ou par tout autre moyen, quant à la location et à ses modalités ;
- l'annulation ou la modification d'une Location par un Utilisateur ;
- le comportement de ses Utilisateurs pendant, avant, ou après la location.

## 5.2 Service de vérification d'identité

La Société permet, sous certaines conditions, aux Membres de lui déléguer les obligations de vérifications d'identité qui leurs incombent.

Le service fourni par la Société ne prévaut en rien sur la décision du Membre de sélectionner un Locataire ou un Véhicule.

### 5.3 Contrat de location

La Société met à disposition des Membres un contrat pour la location de Véhicule.

Un modèle de ce contrat est proposé sous format dématérialisé via le Site ou l'Application. Ce contrat reprend un ensemble de règles et mesures équilibrées entre les obligations du Loueur et celles du Locataire, pour permettre un bon déroulé des locations.

La Société est un tiers au contrat de location conclu entre le Loueur et le Locataire. Par conséquent, La Société ne saurait être tenu des obligations qui y sont prévues et ne saurait être responsable de ses éventuelles violations.

L'utilisation d'un de ces contrats permet aux Utilisateurs de bénéficier des services proposés par la Société, en particulier de l'assurance, de la gestion des paiements, et de la gestion des dépôts de garantie.

### 5.4 Gestion de paiements

Conformément aux règles applicables, la gestion des règlements liés aux locations effectuées par les Utilisateurs sur la Plateforme de la Société est effectuée par Stripe, laquelle dispose des agréments adéquats pour gérer les flux financiers.

Ces paiements pourront par exemple concerner le prix de la location, les ajustements kilométriques en fin de location ou des compensations pour niveau de carburant, ou encore des frais de gestion. Ils pourront également concerner certaines compensations qui pourraient être dues par un Membre à un autre au titre du Contrat de location.

En raison de son partenariat avec Stripe, la Société peut être amenée à mettre en œuvre les obligations de vigilance et procéder à une vérification d'identité de ses clients.

Les sommes dues au Loueur ne pourront pas être transférées si ce dernier refuse de fournir les informations et la copie des documents réclamés (une pièce d'identité en cours de validité et / ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

### 5.5 Gestion du dépôt de garantie

Via son partenaire de gestion de paiement Stripe, la Société propose aux Utilisateurs un service de gestion des dépôts de garantie lors des locations. Les Utilisateurs acceptent d'utiliser le service de gestion du dépôt de garantie proposé par la Société, et donc de ne pas utiliser d'autres moyens que celui-ci (*chèque de caution, dépôt de garantie directement laissé par le Locataire au Loueur, etc.*) pour un montant de 1000 euros en terme de caution qui ne sera pas prélevée mais une empreinte en cas de litige.

## 5.6 Etat des lieux

La Société propose d'assurer la gestion de l'état des lieux du Véhicule via le Site ou l'Application afin de vérifier :

- Le kilométrage
- L'état de la carrosserie
- Le niveau de carburant
- La mise à disposition d'outils en ligne pour établir l'état de lieux de ses Véhicules

Avant toute Location, le Loueur doit établir l'état des lieux de son Véhicule. Cet état des lieux doit comporter 6 photos en plan large du tour du Véhicule et être accompagnées d'un texte descriptif.

Le Loueur est tenu de maintenir à jour son état des lieux au fur et à mesure de l'évolution de l'état du Véhicule, à savoir après un nouveau dommage ou une réparation. Un Loueur dont l'état des lieux n'est pas à jour se verra refuser toute demande de dédommagement liée à l'assurance d'une location.

Avant de commencer sa location, le Locataire doit passer en revue l'état des lieux du Véhicule et le comparer à l'état réel du Véhicule. Le Locataire doit déclarer au Loueur tout dommage supplémentaire avec photo à l'appui, et ce avant la prise du Véhicule.

Tout dommage non répertorié dans l'état des lieux et non déclaré par le Locataire avant le début de sa location sera retenu contre lui. A la fin de sa location, le Locataire doit déclarer de sa propre initiative tout dommage survenu pendant sa location. Un dommage non déclaré sera majoré d'une pénalité.

A la fin de sa location, le Locataire doit prendre des photos du tour du Véhicule, dont au moins les 6 angles correspondant à l'état des lieux d'entrée. Il doit conserver ces photos 30 jours. En cas de dommage déclaré par le Loueur ou le Locataire suivant, le Locataire devra fournir ces photos à la Société pour témoigner du bon état du Véhicule au moment de la restitution.

Si un Locataire refuse ou est dans l'incapacité de présenter les 6 photos de fin de location à la Société de bonne qualité, il sera tenu responsable du dommage déclaré par le Loueur.

Le Loueur dispose de 5 jours maximum après la fin d'une location pour déclarer un dommage supplémentaire sur son Véhicule et engager une procédure auprès du service client de la Société. Il doit alors fournir des photos pour illustrer sa demande. La Société contactera le dernier Locataire en date et récupérera ses photos de fin de location afin d'établir la responsabilité du dommage. Si la responsabilité du dommage n'est pas du fait du Locataire le plus récent, il est de la responsabilité du Loueur d'identifier le responsable du dommage au travers des photos de fin de location et de les notifier à la Société.

## **6. Mise en œuvre des services**

## **6.1 Publication d'une Annonce**

Les Utilisateurs peuvent créer des Annonces.

Pour créer une Annonce, plusieurs questions sont posées sur le Véhicule concerné, y compris notamment, sur la localisation, l'âge, les caractéristiques et la disponibilité du Véhicule, ainsi que le prix de sa location (il ne saurait être inférieur aux tarifs minimums fixés par l'article 12.1 des CGU) et des règles et conditions afférents.

Les Annonces seront rendues publiques via le Site ou l'Application. Les autres Utilisateurs pourront réserver le Véhicule via le Site ou l'Application en fonction des informations mentionnées dans l'Annonce. Seuls les Véhicules respectant les conditions cumulatives suivantes peuvent être éligibles aux Annonces :

- Véhicules à 2 roues (Moto ou Scooter)
- Véhicules ayant moins de 40.000 kilomètres au jour de l'Annonce
- Véhicules pouvant transporter un maximum de 2 personnes en incluant le conducteur
- Véhicule immatriculé dans le pays où il est proposé à la location
- Véhicule de valeur d'achat neuf inférieure ou égale de 25.000 euros
- Le Véhicule doit avoir moins de 12 ans
- Le Véhicule n'est pas enregistré comme épave

Pour chaque demande de réservation, l'Utilisateur comprend et accepte qu'il ne peut plus demander un prix supérieur à celui indiqué dans la demande de réservation.

Les Utilisateurs reconnaissent être intégralement responsables des Annonces qu'ils publient et de leurs actes et omissions. En conséquence, les Utilisateurs déclarent et garantissent que toute Annonce et que toute Location par un Locataire d'un Véhicule faisant l'objet d'une Annonce ne viole aucune règle en vigueur ni aucun accord passé avec des tiers. La Société ne peut être tenue responsable de la violation de tout accord fait entre le Loueur et un tiers, ou la violation de toute autre obligation du Loueur envers un tiers ou de la violation des lois, règles et réglementations applicables.

En tant que Plateforme numérique de mise en relation, la Société met à la disposition du Loueur des outils pour l'aider à prendre des décisions éclairées concernant la location du Véhicule (en particulier le prix de location). Le Loueur reconnaît et accepte que la Société n'intervient pas dans le choix du tarif de location, qui résulte exclusivement du choix du Loueur.

En tant que Membre, et sous réserve que vous remplissiez les conditions exposées à l'article 4.1, vous pouvez créer et publier des Annonces de location sur la Plateforme en indiquant :

- Les informations quant aux caractéristiques du Véhicule,
- Les dates/heures et lieux de départ et d'arrivée,
- Le montant de la Participation aux Frais, etc.).

Votre Annonce sera publiée sur la Plateforme et donc visible des Membres et de tous Utilisateurs, même non Membre, effectuant une recherche sur la l'Application ou sur le Site de la Société.

La Société se réserve la possibilité, à sa seule discrétion et sans préavis, de ne pas publier ou retirer, à tout moment, toute Annonce qui ne serait pas conforme aux CGU ou qu'elle considérerait comme préjudiciable à son image ou à celle de la Plateforme.

Vous êtes également informés de ce que dans le cas où vous vous présenteriez en tant que consommateur en utilisant la Plateforme alors que vous agissez en réalité à titre professionnel vous vous exposez aux sanctions prévues à l'article L.132-2 du Code de la consommation.

## **6.2 Classement des Annonces**

Le classement des Annonces se fait via un algorithme automatique ayant pour objectif de faire en sorte que les Locataires trouvent le véhicule correspondant à leurs besoins de façon optimale.

Chaque classement sera différent pour chaque recherche effectuée étant donné plusieurs critères :

- Attractivité de l'annonce (estimée via le taux de clic),
- Proximité de l'adresse de stationnement,
- Nouveauté de l'annonce,
- Equipement du véhicule,
- Acceptation automatique des demandes de Locations (réservation instantanée),
- Taux d'acceptation des demandes par le Loueur.

Ce système de classement est indépendant de toute relation contractuelle entre la Société et des Loueurs. Autrement dit, un Loueur ne peut pas payer ou modifier le pourcentage de sa commission afin d'améliorer le classement de ses Annonces.

## **6.3 Absence d'approbation**

La Société mentionnera la qualité (particulier ou professionnel) du Loueur dans chaque Annonce publiée.

La Société ne se porte néanmoins garant d'aucun Utilisateur ou Véhicule.

Les présentes CGU stipulent que les Utilisateurs doivent fournir des informations exactes, et bien que la Société puisse entreprendre des vérifications et procédures complémentaires pour vérifier ou contrôler l'identité ou les antécédents des Utilisateurs, nous ne faisons aucune déclaration, confirmation ou approbation concernant les Utilisateurs, leur identité ou leurs antécédents.

Tout Utilisateur accepte que tout(e) recours ou responsabilité légal(e) recherché(e) suite à des actes ou omissions d'autres Utilisateurs ou de tiers se limite à une réclamation à l'encontre des Utilisateurs ou autres tiers à l'origine du préjudice subi. Tout Utilisateur accepte de ne pas tenter de rechercher la responsabilité de la Société ni tenter un recours auprès de la Société, pour de tels actes ou omissions.

## **6.4 Déroulement d'une location**

#### **6.4.1 Réserveation et confirmation**

Lorsqu'un Locataire est intéressé par une Annonce, il peut effectuer une demande de Réserveation. Cette demande de Réserveation est soit acceptée automatiquement (si le Loueur a choisi cette option lors de la publication de son Annonce), soit acceptée manuellement par le Loueur.

Au moment de la Réserveation, le Locataire procède au paiement en ligne du montant de la Participation aux Frais et des Frais de Service afférents, le cas échéant. Après vérification du paiement par la Société et validation de la demande de Réserveation par le Loueur, le cas échéant, le Locataire reçoit une confirmation de réserveation (la « **Confirmation de Réserveation** »).

Si vous êtes un Loueur et que vous avez choisi de gérer vous-mêmes les demandes de Réserveation lors de la publication de votre Annonce, vous êtes tenu de répondre à toute demande de Réserveation dans un certain délai. A défaut, la demande de Réserveation expire automatiquement et le Locataire est remboursé de l'intégralité des sommes versées au moment de la demande de Réserveation, le cas échéant.

A compter de la Confirmation de la Réserveation, la Société vous transmet les coordonnées téléphoniques du Locataire (si vous êtes Loueur) ou du Loueur (si vous êtes Locataire), dans le cas où le Membre a donné son accord à la divulgation de son numéro de téléphone. Vous êtes désormais seuls responsables de l'exécution du contrat vous liant à l'autre Membre.

Le Locataire accède aux Annonces publiées par les Loueurs directement sur le Site, via les outils d'accès et de recherche mis à sa disposition. Le Locataire peut contacter le Loueur pour demander des informations complémentaires, soit par e-mail, soit par l'intermédiaire de la messagerie proposée par la Société ou dans certains cas par SMS.

- Si le Loueur accepte la demande de location, le Locataire est prévenu par e-mail et doit effectuer le paiement du prix de la location ; le paiement doit impérativement être réalisé via le Site ou l'Application, par l'intermédiaire de la Société (*toute proposition de paiement en dehors du Site ou l'Application sera considérée comme une violation des présentes CGU pouvant entraîner la suspension ou la suppression du compte de l'Utilisateur*) ; la location est validée lorsque le paiement a été effectué et que le Loueur en a reçu confirmation par e-mail.
- Si le Loueur refuse la location, le Locataire en est prévenu par e-mail.

Une fois que la location est confirmée entre le Loueur et le Locataire sur le Site ou l'Application de la Société, payée par le Locataire, le Loueur est tenu d'honorer sa Location.

#### **6.4.2 Annulation de la réserveation**

Le Locataire et le Loueur peuvent annuler à tout moment une réservation réalisée sur le Site ou l'Application.

Cette annulation doit être matérialisée sur le Site ou l'Application.

a. Annulation à l'initiative du Locataire

Le Locataire peut annuler sa réservation gratuitement jusqu'à 72 h avant le début de la location ainsi que le paiement de celle-ci sur le Site ou l'Application. Les conditions d'annulation par le Locataire sont les suivantes :

➤ Plus de 72 h avant le début de la location :

Le Locataire peut annuler à tout moment hors frais de transaction Stripe. Le Locataire est remboursé intégralement sous 10 jours ouvrés. Le Loueur ne perçoit aucun des gains attendus.

➤ Moins de 72 h avant le début de la location :

- Le Locataire est prélevé de frais d'annulation s'élevant à 50% du montant total de la location hors assurance.

Le Loueur est dédommagé de 50% des gains attendus minorés des frais de services

➤ Le jour de la location :

Le Locataire est prélevé de 100% du montant total de la location.

Le Loueur percevra l'indemnité disponible minorée des frais de services.

Le Loueur a la possibilité de contester le motif d'annulation exprimé par le Locataire. La demande de dédommagement est admissible si le Loueur peut montrer que l'annulation de la réservation est bien du fait du Locataire (par exemple et de manière non exhaustive : indisponible, souhaite annuler, ne s'est pas présenté, le Locataire ne se présente pas avec les documents demandés, la carte bancaire du Locataire ne correspond pas au document d'identité du Locataire, le Locataire est sous l'emprise de l'alcool sous réserve d'en apporter la preuve ...).

Le Locataire a la possibilité de contester les frais d'annulation s'il a rencontré un cas de force majeure l'empêchant d'effectuer la location.

Les demandes de contestation doivent être soumises dans les 24 heures suivant l'annulation sur le Site ou l'Application et en joignant les preuves justifiant la demande. Passé ce délai, la Société ne peut ouvrir de contestation.

b. Annulation à l'initiative du Loueur

La Location sera considérée comme annulée si le Loueur l'annule volontairement (*à sa seule décision ou si le Véhicule n'est plus disponible*).

Dans ce cas, le Loueur sera facturé des frais d'annulation suivants :

- Annulation gratuite jusqu'à 72 heures avant le début de la location
- Annulation moins de 72 heures avant le début de la location : 50 % du montant de la location totale hors assurance

La Location sera également considérée comme annulée si :

- Le Loueur n'était pas présent au début de la Location et ne s'est pas présenté dans l'heure qui a suivi ;
- Le Véhicule n'est pas accessible au début de la Location, c'est-à-dire qu'il ne se trouve pas à l'endroit où le Site ou l'Application indique qu'il devrait y être ;

Si l'annulation est du fait du Loueur, le Locataire est remboursé intégralement du prix de la Location ainsi que des éventuelles options de franchise.

Le Locataire a la possibilité de contester le motif d'annulation exprimé par le Loueur.

Le Locataire a la possibilité de contester les frais d'annulation s'il estime que la location n'a pu se dérouler du fait du Loueur :

- Le Loueur n'est pas en mesure d'assurer la Location (indisponible, souhaite annuler).
- Le Véhicule n'est pas conforme à l'Annonce ou présentait un défaut de sécurité.

La demande de dédommagement est admissible si le Locataire peut montrer que l'annulation de la réservation est bien du fait du Loueur (par exemple et de manière non exhaustive : indisponible, souhaite annuler, ne s'est pas présenté ...).

Les demandes de dédommagement doivent être soumises dans les 24 heures suivant l'annulation sur le Site ou l'Application en joignant les preuves justifiant la demande. Dès lors que les paiements sont automatiquement effectués 24h après la fin d'une réservation ou d'une annulation, l'Utilisateur comprend et accepte que, passé ce délai, le paiement sera effectué au bénéfice du Loueur.

Il est ici précisé que la Société se réserve le droit d'exclure le Loueur de sa Plateforme dans les cas suivants :

- Le Loueur annule une réservation en raison d'un préjugé qu'il exprime envers le Locataire ;
- Le Loueur annule les locations plusieurs fois de suite ;
- Le Loueur ne respecte pas les présentes CGU.



Le Loueur pourra néanmoins être libéré de l'indemnité d'annulation prévue ci-avant après appréciation des justificatifs fournis à la Société, et ce, dans les cas suivants :

- Survenance d'une panne ou d'un accident immobilisant le Véhicule 24h avant le début de la Location
- Survenance d'un accident immobilisant le Loueur avec impossibilité de se faire représenter 24h avant le début de la Location
- Décès du Loueur 24h avant le début de la Location

L'Utilisateur peut mettre fin aux CGU à tout moment et sans indemnité sur simple notification à la Société. Dans pareille hypothèse, il ne pourra alors plus utiliser ou bénéficier du Site et de l'Application.

### **6.4.3 Caractère nominatif de la réservation**

Toute utilisation du Site ou de l'Application, que ce soit en qualité de Loueur ou de Locataire, est nominative. Le Locataire comme le Loueur doivent correspondre à l'identité communiquée à la Société.

Par ailleurs, il est interdit de publier une Annonce pour un Loueur autre que vous-même.

## **6.5 Avant le début de la location**

Après avoir été mis en relation par l'intermédiaire du service, il appartient aux Utilisateurs de procéder, au jour de la location convenu entre eux pour la mise à disposition du Véhicule, aux vérifications nécessaires, et notamment :

### **6.5.1 Pour le Loueur**

Les vérifications portent sur l'identité du Locataire, la validité de son permis de conduire, les références de la carte bancaire du Locataire qui devront comporter un nom et prénom identique à celui de ses papiers d'identité pour les Véhicules immatriculés en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Belgique, qui doit être celle utilisée pour le paiement sur le Site ou l'Application

Le Loueur est en droit de se faire représenter en début de location par un tiers dûment mandaté pour ces vérifications. Ainsi, le Loueur ne doit en aucun cas laisser son Véhicule au Locataire si une de ces vérifications échoue.

Le Loueur doit notamment refuser la location si :

- La personne qui souhaite prendre possession du Véhicule n'est pas le Locataire ;
- Le Locataire présente une carte bancaire qui ne lui appartient pas ;

- Le Locataire présente une carte bancaire différente de celle utilisée pour payer sur le site (les 6 premiers et deux derniers numéros de la carte bancaire utilisée pour payer sur le site sont inscrits sur le contrat de location disponible sur le Site ou l'Application);
- Le Locataire présente un permis de conduire qui ne permet pas de conduire dans le pays d'immatriculation du Véhicule. Pour cela, le Loueur a la responsabilité d'aller vérifier auprès des autorités compétentes les dispositions particulières relative au droit des étrangers à conduire dans le pays concerné. En particulier, le Loueur est responsable de vérifier le cas échéant la présence d'un visa de tourisme ou un visa étudiant en cours de validité.

Loueur s'engage à prévenir immédiatement la Société s'il a l'information qu'un Locataire potentiel ne respecterait pas ces conditions, et ne pas poursuivre la location. Dans le cas contraire, le Loueur deviendrait responsable des conséquences de la non-vérification énumérées ci-avant.

### 6.5.2 Pour le Locataire

Les vérifications portent sur l'identité du Loueur, la carte grise du Véhicule et son immatriculation. Le Locataire doit également effectuer un contrôle de l'état du Véhicule loué, en particulier en ce qui concerne les équipements de sécurité énumérés à l'Article 4.1 ci-dessus.

Les Utilisateurs reconnaissent que la Société ne procède à aucune des vérifications et contrôles indiqués ci-dessus. Ces vérifications et contrôles sont de la pleine, entière et exclusive responsabilité de chaque Utilisateur. Au jour de la mise à disposition du Véhicule, le Locataire et le Loueur vérifient et signent ensemble le contrat de location dûment complété. A cette occasion, le Loueur prend 6 photos du Véhicule en plan large du tour du Véhicule qui détaillent exhaustivement l'état initial et la photo du permis de conduire original du Locataire ainsi que des éventuels conducteurs secondaires en présence du Locataire. Ces photos doivent être conservées pendant une durée de 1 mois suivant la fin de la location. Le Locataire s'engage à prendre le plus grand soin du Véhicule loué et à le restituer dans le même état que celui dans lequel il en avait pris possession.

Le Locataire est responsable de tout dommage porté au Véhicule pendant la période de location, c'est-à-dire entre le moment de la prise de possession du Véhicule et le moment de sa restitution. Il est seul responsable des infractions au Code de la route commise au moyen du Véhicule loué pendant la période de location. Au début d'une location, le Loueur doit livrer au Locataire un Véhicule propre, sauf éventuellement en cas de location de dernière minute.

## 6.6 Durant la location

La Société met à disposition des Utilisateurs un certain nombre d'informations nécessaires au bon déroulé des locations.

Ces informations sont accessibles dans le centre d'aide en ligne, accessible via le Site ou via l'Application.

## **6.7 Prolongation**

Si un Locataire souhaite poursuivre et prolonger une location déjà commencée, il devra passer par la Société pour ce faire. Le Site et l'Application permettent de demander au Loueur son accord pour une éventuelle prolongation, et de gérer les paiements afférents.

Si un Locataire garde un Véhicule en dehors de la période de location initiale sans avoir validé une prolongation en ligne, il se met hors des conditions d'assurance définies à l'article 9 des présentes CGU. La prolongation de la location ne sera validée qu'une fois l'accord du Loueur obtenu et le paiement réalisé via le Site ou l'Application.

## **6.8 Signalement d'incident ou de problème**

Le Locataire s'engage à signaler immédiatement au Loueur tout problème, panne ou accident lié au Véhicule.

Pour les locations conclues via la Société, une assistance routière est mise à disposition des Locataires. Le numéro de téléphone pour la joindre est spécifié via le Site ou l'Application.

En cas de panne, le Loueur donne son accord à la Société et à l'Assistance Routière pour réparer le Véhicule jusqu'à 180 euros afin de permettre au Locataire de poursuivre sa location. Ces frais seront à la charge du Loueur, à moins que la responsabilité du Locataire ne soit prouvée.

Les réparations peuvent être les suivantes :

- changement de batterie,
- réparation de crevaison,
- remplacement de pneus,
- remplacement de phares,
- remplissage d'huile ou autre liquide (et toute autre réparation ou remplacement de pièces détachées qui peut être effectué en moins d'une heure sur place ou dans un garage).

## **6.9 A la fin de la location**

Lors de la restitution du Véhicule, le Locataire et le Loueur vérifient l'état du Véhicule puis complètent et signent le compte-rendu de fin de location prévu dans le contrat de location. Les contrats sont à conserver au minimum un (1) an par le Loueur et le Locataire.

En cas de sinistre, le Loueur a cinq (5) jours ouvrés pour pouvoir déclarer un sinistre à la Société. Passé ce délai, sauf cas de force majeure ou fortuit, l'Utilisateur ne sera pas couvert par l'assurance souscrite par l'intermédiaire de la Société et la Société ne pourra traiter la demande.

Le Loueur devra alors éventuellement traiter directement avec le Locataire pour la gestion du sinistre à laquelle la Société ne pourra être impliquée.

La Location de véhicule engendre de l'usure normale du Véhicule. Celle-ci n'est pas couverte par l'assurance contractée sur le risque.

A la fin d'une Location, le Locataire n'est pas obligé de nettoyer le Véhicule, sauf en cas de salissures importantes :

- Salissures intérieures : traces de boue, sable, miettes, etc. ;
- Salissures extérieures : salissures sur la carrosserie liées au passage sur une route non goudronnée, boue, etc.

Si le Véhicule est rendu sale, le Locataire doit verser au Loueur les compensations prévues à l'article 7.2. Si les salissures nécessitent l'intervention d'un professionnel (*taches sur les sièges, saleté intense, etc.*), la facture sera à la charge du Locataire. Le Locataire s'engage à respecter les dates, heures de restitution et lieu convenus avec le Loueur.

Toute prolongation de location doit être effectuée sur le Site ou l'Application par le Locataire dans les conditions décrites sur le contrat de location et acceptée par le Loueur. En cas de non-restitution aux dates, heures et lieux convenus, les compensations forfaitaires prévus à l'Article 7.1 pourront être prélevés au Locataire au nom et pour le compte du Loueur.

Le Loueur alerte la Société de toute non-restitution de son Véhicule dès expiration du terme de la période de Location, en envoyant un e-mail au service client de la Société.

En cas de crevaison, les pneumatiques sont à la charge du Locataire. S'il est nécessaire de changer deux pneus ou plus suite à une crevaison, le Locataire devra payer le remplacement d'un pneu ainsi que 50% du coût d'un deuxième pneu. Si la crevaison est due à une vétusté anormale des pneus, tous les frais seront à la charge du Loueur.

En cas de rupture d'embrayage, si le Véhicule a moins de 5 ans ou a été remplacé par un embrayage validé par le constructeur du véhicule, le Loueur peut être éligible à la politique de traitement des embrayages :

- Si un expert, mandaté par le Loueur, détermine que la rupture d'embrayage est dû à une mauvaise utilisation du Locataire, le Loueur pourra se faire rembourser par le Locataire des frais de remplacement de l'embrayage et d'expertise au prorata de la durée de vie restante indiqué par le constructeur du véhicule de l'embrayage (basé sur le kilométrage à la fin de la Location). En l'absence de recommandation du constructeur, la durée de vie choisie sera 30 000 kms.

## **7. Compensations et frais de gestion prévus dans le contrat de location**

La Société agit en tant qu'intermédiaire pour les paiements des indemnités, des compensations et des frais de gestion. Le versement des indemnités au Loueur est soumis au paiement préalable de celles-ci par le Locataire.

Le Locataire est informé que les indemnités, franchises et frais de gestion seront directement prélevés sur les moyens de paiement ayant servi sur la Société à partir du moment où le Loueur apportera la preuve de la responsabilité du Locataire. Le Locataire autorise le prélèvement de ces indemnités et frais de gestion lorsqu'il accepte les CGU.

### 7.1 Compensation pour retard

Si le Locataire et le Loueur souhaitent modifier la durée du contrat de location, le Locataire doit faire une demande de prolongation par l'intermédiaire du Site ou de l'Application avant la fin du contrat de location et prendre en charge les frais additionnels liés à cette prolongation

Dès que le Loueur approuve la modification de durée du contrat, la location concernée affichera la nouvelle date de fin. Le Loueur dispose de 48 heures après la fin de la location pour faire une demande de compensation. Dans le cas où le Locataire rendrait le Véhicule en retard par rapport à ce qui était convenu avec le Loueur, il sera responsable de la prolongation de la location et en supportera le coût.

A noter que conformément aux Conditions d'Assurance, le Locataire ne sera pas couvert par l'Assurance de la Société en cas de dommage sur le Véhicule en cas de retard. En cas de retard de plus d'une (1) journée, une plainte pour vol devra être déposée par le Loueur auprès des autorités compétentes.

### 7.2 Compensation liée à la propreté du Véhicule

Une compensation (reversée au Loueur) liée à la propreté extérieure du Véhicule est applicable si le Véhicule est anormalement sale à l'extérieur.

Une pénalité d'un montant fixe de 25 euros sera facturé au Locataire par la Société.

Le Loueur dispose de 24 heures après la fin de la location pour faire une demande de compensation.

### 7.3 Compensation et frais de gestion pour contravention

Une compensation d'un montant de 25 euros pour contravention est applicable en cas de contravention reçue par le Loueur pour une infraction commise lors de la période de location, en plus

du montant de la contravention ainsi que de tous les frais de mise en fourrière et de récupération éventuels lorsque le Véhicule était sous la responsabilité du Locataire.

## **8. Gestion des paiements**

En complément de la gestion du dépôt de garantie, les Utilisateurs ont la possibilité de demander à la Société de procéder à des règlements liés aux locations effectuées, dues par un Utilisateur à un autre.

Les Utilisateurs devront avoir respecté l'ensemble des présentes CGU pour pouvoir demander à la Société de procéder à de tels paiements, en particulier l'Article 4.

Le service de paiement de la Société peut être utilisé pour :

- des règlements liés aux kilomètres parcourus
- des compensations entre Membres
- des frais de gestion prévus à l'article 12.4 des CGU

Le service de paiement ne pourra pas être demandé à la Société pour tout règlement d'amendes ou à l'exécution de décision de justice quelconque suite à un différend entre deux Utilisateurs.

## **9. Couverture d'assurance et déclaration de sinistre**

Au terme de l'article L211-1 du code des assurances, le Locataire doit disposer d'une assurance garantissant sa responsabilité civile pour pouvoir circuler avec le véhicule du Loueur.

La Société a négocié auprès de la MAIF un contrat d'assurance « véhicules à moteur » qui a pour objet la couverture en formule « Tous Risques » des motos et scooters loués via le Site ou l'Application, pendant la période de Location.

L'assurance ne pourra jouer en cas d'utilisation du véhicule à moteur faite sur un circuit.

En application de l'article L 112-1 du code des assurances, ce contrat « véhicules à moteur » a été souscrit par la Société pour le compte des Utilisateurs Membres :

- Les locataires s'agissant des garanties « Responsabilité Civile – Défense », « Indemnisation des dommages corporels du conducteur », « et « Assistance » du contrat d'assurance.
- Les loueurs s'agissant de la garantie « Dommages au véhicule » du contrat d'assurance,

Le contrat d'assurance « véhicules à moteur » s'applique dans les termes et conditions précisées dans les documents suivants :

- Conditions particulières au contrat Véhicules A Moteur [[lien PDF](#)]
- Conditions générales – contrat Véhicules à Moteur [[lien PDF](#)]

Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance du contrat d'assurance annexé aux présentes Conditions Générales ainsi que des conditions de garanties et de couvertures prévues notamment en cas de sinistre, de panne et les accepter sans réserve.

A compter de la validation du paiement de la Location, le Locataire et le Loueur bénéficient automatiquement de l'assurance « véhicules à moteur » pendant la période de Location, sans autre formalité à accomplir, dans la mesure où les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- 1) Le Loueur remplit les conditions énumérées à l'Article 4.1 ci-dessus ;
- 2) Le Locataire remplit les conditions énumérées à l'Article 4.2 ci-dessus ;
- 3) Le Locataire doit régler l'intégralité de la location avec un moyen de paiement à son nom et prénom via le Site ;
- 4) Le contrat de location doit être dûment rempli et signé par les deux parties à la remise des clés du Véhicule. Celui-ci doit être communiqué à la Société en cas de sinistre ou de vol. Pour chaque location confirmée, un contrat de location spécifique est téléchargeable dans la partie « Mes locations » de l'Espace-Personnel en cliquant sur l'onglet « Contrat de location » de la location en question.
- 5) Le Locataire doit présenter physiquement sa carte bancaire au Loueur avant la prise du Véhicule. Le Loueur doit vérifier que cette carte bancaire est bien au nom et prénom du Locataire et que les numéros de cette carte bancaire correspondent à ceux utilisés pour le paiement sur le Site (huit numéros de la carte bancaire utilisée pour le paiement sont préinscrits sur le contrat de location spécifique à cette location) ;
- 6) L'intégralité du prix de la location doit être réglée par l'intermédiaire du Site ou l'Application. A défaut, la location n'est pas couverte par l'assurance. Le prix de la location inclut entre autre le kilométrage : tout Utilisateur qui sous-estime volontairement le kilométrage pour réduire le prix de la location, en acceptant un paiement parallèle du kilométrage, provoque la déchéance de la couverture d'assurance.
- 7) L'identité du Locataire et du Loueur, la description du Véhicule, les dates et heures de début et fin de location, doivent impérativement correspondre aux informations fournies par les Utilisateurs sur le Site ou l'Application ;
- 8) Toute prolongation de location doit être réalisée sur le Site ou l'Application et faire l'objet d'un contrat de location complémentaire. A défaut, le Véhicule ne sera pas assuré par l'assurance proposée par la Société pendant toute la période de la location ;
- 9) Le Véhicule doit déjà être couvert par un contrat d'assurance annuel souscrit par le Loueur (assurance au tiers à minima, les contrats d'assurance de type « parking » ou « garage » ne sont pas suffisants) en plus de l'assurance proposée par la Société ;
- 10) Le Véhicule doit être en conformité avec ce qui est requis par la loi ou par le règlement ; l'entretien préconisé par le constructeur doit avoir été effectué et tous les équipements de sécurité doivent, à la connaissance du Loueur, être en parfait état de fonctionnement, notamment les équipements de sécurité énumérés à l'Article 4.1 ci-dessus ;
- 11) La réservation correspondant à la Location n'est pas annulée.

Dans le cas où le Locataire ne souhaite pas bénéficier de l'assurance « véhicules à moteur », il devra, avant de procéder au paiement de la Location, en informer la Société et lui transmettre une attestation d'assurance tous risques du véhicule loué pendant la période de location justifiant de conditions de garanties au moins équivalentes, et signée et complétée par son assureur.

En cas de sinistre, Le Loueur et le Locataire doivent déclarer le sinistre à la Société dans les 5 jours ouvrés suivant la fin de la location.

Pour déclarer un sinistre ou pour faire appel à l'Assistance, L'Utilisateur est invité à se rendre sur la page « Que faire en cas de sinistre ? » [\[lien\]](#)

## **10. Force majeure**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

## **11. Système d'avis**

Après la restitution du Véhicule au Loueur, les Utilisateurs ont la possibilité de s'évaluer réciproquement sur le Site. Les Utilisateurs peuvent également s'évaluer en cas d'annulation d'une location. Enfin, un Locataire peut évaluer de manière distincte le Véhicule de sa location. La Société n'est en aucun cas responsable des évaluations réciproques des Utilisateurs.

La Société vous encourage à laisser un avis sur un Locataire (si vous êtes Loueur) ou un Loueur (si vous êtes Locataire) avec lequel vous avez partagé une Location ou avec lequel vous étiez censé partager une Location.

Votre avis, ainsi que celui laissé par un autre Membre à votre égard, le cas échéant, sont visibles et publiés



Vous avez la possibilité de répondre à un avis qu'un autre Membre a laissé sur votre profil dans un délai maximum de 14 jours suivant la publication de l'avis laissé à votre égard. L'avis et votre réponse, le cas échéant, seront publiés sur votre profil.

Vous reconnaissez et acceptez que la Société se réserve la possibilité de ne pas publier ou supprimer tout avis, toute question, tout commentaire ou toute réponse dont elle jugerait le contenu contraire aux présentes CGU.

La Société se réserve la possibilité de suspendre votre Compte Personnel, limiter votre accès aux services ou résilier les présentes CGU en cas de réalisations des conditions cumulatives suivantes :

- vous avez reçu au moins trois avis ;
- et la moyenne des avis que vous avez reçus est égale ou inférieure à 3.

## **12. Conditions financières**

### **12.1 Prix de la location**

Le prix de la Location est constitué d'un prix par journée de location avec kilométrage minimum inclus.

Le prix de la location est librement déterminé par le Loueur, sous réserve que le tarif de location journalière (toute réduction de franchise exclue) ne soit pas inférieur à :

- 19 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie <125 cm<sup>3</sup>
- 35 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie > 125 cm<sup>3</sup> et < à 600
- 45 euros par jour de location pour les Véhicules de catégorie > 600 cm<sup>3</sup>

Sur le prix de la Location déterminé par le Loueur, une commission de 28% sera prélevée. Le montant de la commission inclus les frais d'assurance, dommage matériel et vol du véhicule ainsi que les frais de gestion du site.

La Société ne contrôle pas le prix journalier de location, pour permettre aux Utilisateurs de gérer avec souplesse des cas exceptionnels. Le prix de location comprend 300 kilomètres par jour. Si le Locataire parcourt plus de kilomètres que ce qui est inclus ci-dessus, des frais de kilométrage supplémentaire lui seront facturés au tarif fixe de 0,15 euros par kilomètre supplémentaire.

Il appartient donc aux Utilisateurs de veiller à ne pas descendre sous ces seuils. La Société se réserve le droit de ne pas valider les locations en-dessous de ces seuils ou, si la location a commencé, de suspendre le paiement au Loueur jusqu'à régularisation de la situation. Le Loueur déclare donner à la Société un mandat d'encaissement des différentes sommes (prix de la Location, dépôt de garantie, indemnités, compensations, pénalités et frais de gestion) au nom et pour le compte du Loueur.

Avant le 20 janvier de chaque année, le Loueur devra adresser une attestation à la Société du montant des revenus collectés sur la Plateforme.

### 12.2 Prime d'assurances et prime d'assistance routière

La Société collecte une prime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels sinistres arrivant lors des locations, ainsi qu'une prime d'assistance routière. Le détail des conditions d'assurance permettant au Locataire ou au Loueur de bénéficier de la couverture et de la prime d'assistance routière mises en place sont accessibles sur le Site ou l'Application

### 12.3 Frais de service perçus par la Société

L'accès et l'inscription à la Plateforme, de même que la recherche, la consultation et la publication d'Annonces sont gratuits. En revanche, la Réservation est payante dans les conditions décrites ci-dessous.

La Société peut prélever, en contrepartie de l'utilisation de la Plateforme, des frais de service à ses utilisateurs (ci-après, les "Frais de Service").

Le montant des frais de service du Locataire est perçu par la Société.

Le montant des frais de services s'impute sur le prix convenu entre les parties. Ils varient selon la durée de la location, selon le volume de la location des Loueurs et selon la qualité du Loueur (particulier ou professionnel).

Les modalités de calcul des Frais de Service en vigueur sont fournies à titre informatif uniquement et n'ont pas de valeur contractuelle.

Les Frais de Service nous permettent de faire fonctionner notre service, de garantir la présence de notre équipe 7 jours sur 7 et de poursuivre l'amélioration de la plateforme pour vous donner la meilleure satisfaction et répondre toujours mieux à vos besoins.

Le montant des Frais de Service et d'assurance complète pour une location journalière est compris entre 15 et 30 % et est calculé en fonction de différents facteurs, notamment de la cylindrée et du prix de la location. Les loueurs peuvent prendre connaissance de ces Frais de Service sur la page de paiement avant de mettre leur 2 roues en location.

La Société encaisse la totalité du prix de la transaction lorsque la location est validée (contrat entre le Loueur et le Locataire).

A la fin de la location, le Loueur et le Locataire ajustent le prix lors de l'état des lieux, en fonction du kilométrage parcouru et du niveau d'essence. La Société reverse la part du Loueur, ajustements kilométriques inclus dans un délai de 6 jours ouvrés suivant la fin de la location ; La Société peut suspendre le versement au Loueur en cas de contrôles supplémentaires à effectuer ou de réclamations du Locataire.

Vous reconnaissez et acceptez que la Société peut, à son entière discrétion, arrondir au chiffre inférieur ou supérieur les Frais de Service et la Participation aux Frais.

## 12.4 Frais de gestion

### 12.4.1 Répudiation de paiement

En cas de paiement répudié par le Locataire, si le moyen de paiement utilisée pour le paiement n'est pas au nom et prénom du titulaire du contrat de location, le Loueur sera tenu au remboursement du montant de la location à la Société.

### 12.4.2 Retard de paiement

Tout paiement est dû aussitôt qu'une demande de paiement est adressée par la Société. Tout retard de paiement, après mise en demeure restée sans effet, entraînera l'application de plein droit d'une majoration égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, sauf motif légitime fourni par l'Utilisateur.

Cette majoration est calculée sur le montant hors taxe des sommes dues, par périodes indivisibles de 15 jours à compter du premier jour de retard. Par ailleurs, lorsque l'Utilisateur est un professionnel, une indemnité s'élevant à 40 euros est due afin de couvrir les frais de recouvrement liés à un quelconque retard de paiement.

### 12.4.3 Impôts et taxes

Les Loueurs sont informés que les revenus qu'ils tirent de la location de leur Véhicule sont susceptibles de faire l'objet d'une imposition ou d'une taxation.

## 12.5 Mandat d'encaissement

En utilisant la Plateforme en tant que Loueur pour des Annonces avec Réservation, vous confiez à la Société un mandat d'encaissement du montant de la Participation aux Frais en votre nom et pour votre compte.

Par conséquent, dans le cadre d'une Location, et après acceptation manuelle ou automatique de la Réservation, la Société encaisse la totalité de la somme versée par le Locataire (Frais de Service et Participation aux Frais).

Les Participations aux Frais reçues par la Société sont déposées sur un compte dédié au paiement des Loueurs.

Vous reconnaissez et acceptez qu'aucune des sommes perçues par la Société au nom et pour le compte du Loueur n'emporte droit à intérêts. Vous acceptez de répondre avec diligences à toute demande de la Société et plus généralement de toute autorité administrative ou judiciaire compétente en particulier en matière de prévention ou la lutte contre le blanchiment. Notamment, vous acceptez de fournir, sur simple demande, tout justificatif d'adresse et/ou d'identité utile.

En l'absence de réponse de votre part à ces demandes, la Société pourra prendre toute mesure qui lui semblera appropriée notamment le gel des sommes versées et/ou la suspension de votre Compte et/ou la résiliation des présentes CGU.

#### 12.6 Versement de la Participation aux Frais Loueur

A la suite de la Location, les Locataires disposent d'un délai de 24 heures pour présenter une réclamation à la Société. En l'absence de contestation de leur part dans cette période, la Société considère la confirmation et la fin de la Location comme acquise.

A compter de cette confirmation expresse ou tacite, vous disposez, en tant que Loueur, d'un crédit exigible sur votre compte. Ce crédit correspond au montant total payé par le Locataire au moment de la confirmation de la Réservation diminué des Frais de Service, c'est-à-dire au montant de la participation aux Frais payée par le Locataire.

Lorsque la fin de la Location est confirmée par le Locataire, vous avez la possibilité, en tant que Loueur, de donner instructions à la Société de vous verser l'argent sur votre compte bancaire (en renseignant sur votre compte, au préalable, vos coordonnées bancaires) ou votre compte Paypal (en renseignant sur votre compte, au préalable, votre adresse email Paypal).

L'ordre de virement à votre nom sera transmis le premier jour ouvré suivant votre demande ou à défaut de demande de votre part, le premier jour ouvré suivant la mise à disposition sur votre profil des sommes concernées (sous réserve que la Société dispose de vos informations bancaires).

A l'issue du délai de prescription de 5 ans applicable, toute somme non réclamée à la Société sera réputée appartenir à la Société.

### **13. Droit de rétraction**

En acceptant les présentes CGU, vous acceptez expressément que le Contrat entre vous et la Société consistant en la mise en relation avec un autre Membre soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation dès la confirmation de Réservation et renoncez expressément à votre droit de rétraction, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation.

## **14. Comportement des Utilisateurs de la Plateforme et Membres**

### 14.1. Engagement de tous les Utilisateurs de la Plateforme

Vous reconnaissez être seul responsable du respect de l'ensemble des lois, règlements et obligations applicables à votre utilisation de la Plateforme.

Par ailleurs, en utilisant la plateforme et lors des Annonces, vous vous engagez à :

- Ne pas utiliser la Plateforme à des fins professionnelles, commerciales ou lucratives ;
- Ne transmettre à la Société (notamment lors de la création ou la mise à jour de votre Compte) ou aux autres Membres aucune information fausse, trompeuse, mensongère ou frauduleuse ;
- Ne tenir aucun propos, n'avoir aucun comportement ou ne publier sur la Plateforme aucun contenu à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, pornographique, vulgaire, offensant, agressif, déplacé, violent, menaçant, harcelant, raciste, xénophobe, à connotation sexuelle, incitant à la haine, à la violence, à la discrimination ou à la haine, encourageant les activités ou l'usage de substances illégales ou, plus généralement, contraires aux finalités de la Plateforme, de nature à porter atteinte aux droits de la Société ou d'un tiers ou contraires aux bonnes mœurs ;
- Ne pas porter atteinte aux droits et à l'image de la Société, notamment à ses droits de propriété intellectuelle ;
- Ne pas ouvrir plus d'un compte sur la Plateforme et ne pas ouvrir de compte au nom d'un tiers
- Ne pas tenter de contourner le système de réservation en ligne de la Plateforme, notamment en tentant de communiquer à un autre Membre vos coordonnées afin de réaliser la réservation en dehors de la Plateforme et ne pas payer les Frais de Service ;
- Ne pas contacter un autre Membre, notamment par l'intermédiaire de la Plateforme, à une autre fin que celle de définir les modalités de la Location ;
- Ne pas accepter ou effectuer un paiement en dehors de la Plateforme ;
- Vous conformer aux présentes CGU et à la Politique de Confidentialité.

### 14.2. Engagements des Locataires

En outre, lorsque vous utilisez la Plateforme en tant que Locataire, vous vous engagez à :

- Respecter le véhicule du Loueur et sa propreté ;
- En cas d'empêchement, en informer sans délai le Loueur ;
- Attendre le Loueur sur le lieu de rencontre convenu au moins 15 minutes au-delà de l'heure convenue ;

- Communiquer à la Société ou tout Loueur qui vous en fait la demande, votre carte d'identité ou tout document de nature à attester de votre identité ;
- Respecter l'ensemble des lois, règles, codes applicables à la conduite et au véhicule, notamment à disposer d'une assurance responsabilité civile valide au moment de la Location et être en possession d'un permis de conduire en vigueur ;
- Vous assurez que votre assurance couvre la location ;
- Ne prendre aucun risque au volant, à n'absorber aucun produit de nature à altérer votre attention et vos capacités, à conduire avec vigilance et en toute sécurité.
- Garantir n'avoir aucune contre-indication ou incapacité médicale à conduire ;
- Avoir un comportement convenable et responsable, au cours de la Location et conforme à l'esprit de l'Annonce ;
- Ne transporter, lors de la Location, aucun objet, marchandise, substance, animal dont la possession ou le transport est contraire aux dispositions légales en vigueur ;
- En cas de Location transfrontalière, disposer et tenir à disposition de toute autorité qui le solliciterait tout document de nature à justifier de votre identité et de votre faculté à franchir la frontière ;
- Vous assurer d'être joignable par téléphone par le Loueur, au numéro enregistré sur votre profil, notamment au point de rendez-vous.

### 14.3. Engagements des Loueurs

- Publier des Annonces correspondant uniquement à un Véhicule disponible ;
- Proposer à la location un ou des Véhicule(s) tel que décrit dans l'Annonce et respecter les horaires et lieux convenus avec les autres Membres (notamment lieu de rendez-vous) ;
- Utiliser un véhicule en parfait état de fonctionnement et conforme aux usages et dispositions légales applicables, notamment avec un contrôle technique à jour ;
- Communiquer à la Société qui vous en fait la demande, votre permis de conduire, votre carte grise, votre attestation d'assurance, votre certificat de contrôle technique ainsi que tout document attestant de votre capacité à louer ce Véhicule ;
- En cas d'empêchement ou de changement de l'horaire de la Location, en informer sans délais le Locataire ;
- En cas d'Annonce transfrontalière, disposer et tenir à disposition du Locataire tout document de nature à justifier de votre identité et de sa faculté à franchir la frontière ;
- Attendre les Locataires sur le lieu de rencontre convenu au moins 15 minutes au-delà de l'heure convenue ;
- Ne pas publier d'Annonce relative à un véhicule dont vous n'êtes pas le propriétaire ou que vous n'êtes pas habilité à utiliser à des fins de location ;
- Vous assurer d'être joignable par téléphone par vos Locataires, au numéro enregistré sur votre profil ;
- Ne générer aucun bénéfice par l'intermédiaire de la Plateforme.

## **15. Suspension de comptes, limitation d'accès et résiliation**

Vous avez la possibilité de mettre fin à votre relation contractuelle avec la Société à tout moment, sans frais et sans motif. Pour cela, il vous suffit de vous rendre dans l'onglet « Fermeture de compte » de votre Espace Personnel.

En cas de violation de votre part des présentes CGU, notamment de vos obligations en tant que Membre mentionnées aux articles 14.1 et suivants, la Société a des raisons sérieuses de croire que ceci est nécessaire pour protéger sa sécurité et son intégrité, celles de ses Membres ou de tiers ou à des fins de prévention des fraudes ou d'enquêtes, la Société se réserve la possibilité de :

- Résilier, immédiatement et sans préavis, les présentes CGU ;
- Empêcher la publication ou supprimer tout avis, Annonce, messages, contenus, demande de Réservation, ou tout contenu publié par vous sur la Plateforme ;
- Limiter votre accès et votre utilisation de la Plateforme ;
- Suspendre de façon temporaire ou permanente votre Compte.

Lorsque cela est nécessaire, vous serez notifié de la mise en place d'une telle mesure afin de vous permettre de donner des explications à la Société. La Société décidera, à sa seule discrétion, de lever les mesures mises en place ou non.

## **16. Politique de confidentialité**

### 16.1 Traitement des données personnelles

L'enregistrement sur le Site internet entraîne le traitement des données à caractère personnel du Client. Si le Client refuse le traitement de ses données, il lui est demandé de s'abstenir d'utiliser le Site.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Par ailleurs, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr)

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des fonctionnalités du Site.

### 16.2 Protection des données à caractère personnel

La Société assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril

2016.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la Société à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

#### 16.2.1 Collecte des données personnelles

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le Site internet sont les suivantes :

- **Ouverture de compte**

Lors de la création du compte de l'Utilisateur, ses noms, prénoms, adresse électronique, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone, situation familiale, état de santé, son revenu fiscal de référence).

- **Connexion**

Lors de la connexion de l'Utilisateur au Site, celui-ci enregistre, notamment, ses nom, prénom, données de connexion, d'utilisation, de localisation et ses données relatives au paiement.

- **Profil**

L'utilisation des prestations prévues sur le Site permet de renseigner un profil, pouvant comprendre une adresse et un numéro de téléphone.

- **Paiement**

Dans le cadre du paiement des prestations proposés sur le Site, celle-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit de l'Utilisateur.

- **Communication**

Lorsque le Site est utilisé pour communiquer avec d'autres membres, les données concernant les communications de l'Utilisateur font l'objet d'une conservation temporaire.

- **Cookies**

Les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du Site. L'Utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.

Pour permettre à ses Utilisateurs de bénéficier d'une navigation optimale sur le Site et d'un meilleur fonctionnement des différentes interfaces et applications, la Société est susceptible d'implanter un cookie sur l'ordinateur de l'Utilisateur. Ce cookie permet de stocker des informations relatives à la navigation sur le Site, ainsi qu'aux éventuelles données saisies par les Utilisateurs (notamment recherches, login, email, mot de passe).



L'Utilisateur autorise expressément la Société à déposer sur le disque dur de l'utilisateur un fichier dit « cookie ».

L'Utilisateur dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ce cookie via l'interface de son navigateur. Si la désactivation systématique des cookies sur le navigateur de l'Utilisateur l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités du Site, ce dysfonctionnement ne saurait en aucun cas constituer un dommage pour le membre qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

### 16.2.2 Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des Utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du Site, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation du Site par l'Utilisateur ;
- gestion du fonctionnement et optimisation du Site ;
- organisation des conditions d'utilisation des Services de paiement ;
- vérification, identification et authentification des données transmises par l'Utilisateur ;
- proposition à l'Utilisateur de la possibilité de communiquer avec d'autres Utilisateurs du Site ;
- mise en œuvre d'une assistance Utilisateurs ;
- personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'Utilisateur, selon ses préférences ;
- prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité ;
- gestion des éventuels litiges avec les Utilisateurs ;
- envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences de l'Utilisateur.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée maximale de cinq ans.

### 16.2.3 Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'Utilisateur utilise les services de paiement, pour la mise en œuvre de ces services, le Site est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats ;
- lorsque l'Utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres du Site, des informations accessibles au public ;
- quand l'Utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand le Site recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance Utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'Utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en

conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;

- si la loi l'exige, le Site peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le Site et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si la Société est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

#### 16.2.4 Transfert de données personnelles

En raison de l'organisation de la Société responsable du Site internet, au sein d'un groupe international, l'Utilisateur autorise le Site à transférer, stocker et traiter ses informations au sein de l'Union européenne. Les lois en vigueur dans ce pays peuvent différer des lois applicables dans le lieu de résidence de l'Utilisateur, au sein de l'Union européenne. En utilisant le Site, l'utilisateur consent au transfert de ses données personnelles vers l'Union européenne.

#### 16.2.5 Sécurité et confidentialité

Le Site met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le Site ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

#### 16.2.6 Mise en œuvre des droits des utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Utilisateurs disposent des droits suivants :

- ils peuvent mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent en se connectant à leur compte et en configurant les paramètres de ce compte en envoyant un mail à l'adresse [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr)
- ils peuvent supprimer leur compte, en écrivant à l'adresse électronique suivante [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr)

Il est à noter que les informations partagées avec d'autres utilisateurs, comme les publications sur les forums, peuvent rester visibles du public sur le Site, même après la suppression de leur compte ;

- ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr)

Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le Site peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude ;

- si les données à caractère personnel détenues par le Site sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr) ;

- les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr)

#### 16.2.7 Évolution de la présente clause

Le Site se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment.

Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, la Société s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le Site informera également les Utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.

### **16.3 Informatiques et libertés**

Les données nominatives fournies par l'Utilisateur sont nécessaires au traitement des services proposés par le Site.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet [www.locomoto.fr](http://www.locomoto.fr) a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet [www.locomoto.fr](http://www.locomoto.fr).

### **17. Modifications**

La Société se réserve le droit de modifier le Site, les services qui y sont proposés, les CGU ainsi que tout autre élément constitutif des prestations réalisées par la Société par le biais du Site ou de Plateforme.

Lorsqu'il se connecte à son Espace personnel, l'Utilisateur est soumis aux stipulations énoncées par les CGU en vigueur.

## **18. Responsabilité**

La Société s'efforcera, dans la mesure du possible, de maintenir la Plateforme accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Néanmoins, l'accès à la Plateforme pourra être temporairement suspendu, sans préavis, en raison d'opérations techniques de maintenance, de migration, de mises à jour ou en raison de pannes ou de contraintes liées au fonctionnement des réseaux.

En outre, la Société se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, à sa seule discrétion, de manière temporaire ou permanente, tout ou partie de l'accès à la Plateforme ou de ses fonctionnalités.

La Société ne peut en aucun cas être tenue responsable pour l'indisponibilité, qu'elle soit temporaire ou permanente du Site Internet et, bien qu'elle mette en œuvre tous les moyens afin d'assurer en permanence le service, il se peut que celui-ci soit interrompu à tout moment. En outre, la Société se réserve le droit, par un acte volontaire, de rendre le Site indisponible afin de réaliser toute opération de mise à jour, d'amélioration ou de maintenance.

La Société s'efforce au mieux de maintenir accessibles de manière permanente le Site et services qu'elle propose sans pour autant être tenue à une quelconque obligation à cet égard vis-à-vis des Utilisateurs. La Société peut donc interrompre pour toute raison, notamment technique ou éditoriale (par exemple en cas de maintenance ou de mise à jour) l'accès au Site, sans préavis ni information préalable des Utilisateurs, et ce sans pouvoir être tenue pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien à l'égard des Utilisateurs que de tous tiers.

Tel que mentionné auparavant dans les présentes, la Société ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards de réalisation d'une prestation de service pour des motifs qui échappent à son contrôle, indépendants de sa volonté, imprévisibles et irrésistibles ou dont la faute ne peut lui être imputable.

Par ailleurs, la Société ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où les Utilisateurs ne parviennent pas à accéder à tout ou partie du Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème, notamment et non limitativement liés à :

- L'encombrement du réseau,
- Une défaillance des fournisseurs d'accès internet,
- Une erreur humaine ou d'origine électrique,
- Toute intervention malveillante,
- Une défaillance et/ou un encombrement des liaisons téléphoniques,
- Tous dysfonctionnement de logiciel ou de matériel,
- Un cas de force majeure.

## **19. Non-validation partielle**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## **20. Non-renonciation**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

## **21. Propriété intellectuelle**

Le contenu du Site internet (documents techniques, dessins, photographies, etc.) reste la propriété de la Société, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce contenu.

La marque, le logo, et la charte graphique du présent Site internet sont des marques déposées auprès de l'INPI et des œuvres protégées au titre de la propriété intellectuelle, dont la propriété revient exclusivement à la Société. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale sans l'autorisation expresse de ladite société exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales.

Les Utilisateurs s'engagent à ne faire aucun usage de ce contenu ; toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## **22. Litige et compétence**

Le droit régissant les CGU est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre la Société et un Utilisateur lors de l'exécution des présentes fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable.

Il est précisé à l'article R 631-3 du Code la consommation prévoit que "le consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable."

L'Utilisateur est informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle, auprès de la Commission de la médiation de la Consommation prévue à l'article L 534-7 du Code de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes. Il peut également recourir à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de litige.

Il peut notamment s'adresser au Service Médiation de la Société :

LT2R – Service Médiation  
10 rue des Jasses 34430 SAINT JEAN DE VEDAS  
[contact@locomoto.fr](mailto:contact@locomoto.fr)



## Conditions particulières au contrat Véhicules A Moteur

N° contrat : 4386155K

**Ces Conditions d'assurance constituent l'engagement réciproque entre:**

**LT2R  
10 RUE DES JASSES  
34430 ST JEAN DE VEDAS**  
Et

**La MAIF  
200 avenue Salvador Allende 79038  
NIORT cedex 9**

### OBJET DU CONTRAT

Prestations d'assurance pour la couverture de scooters ou motos de particuliers et/ou de professionnels mis à location dans le cadre d'un service d'auto-partage par le biais de la plateforme **LOCOMOTO**.

Conformément aux Conditions générales Véhicules A Moteur **Réf. 2020** et Conditions particulières **Réf. 001** la **MAIF** s'engage à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations souscrites. **Les garanties sont consenties uniquement en période de location, et sous réserve de la signature préalable du contrat de location, et d'un état des lieux contradictoire de la moto (en début et fin de location) entre le propriétaire et le locataire.**

### CONDITIONS D'ENTREES DU PROPRIETAIRE

- les véhicules d'une valeur à neuf < ou = à 25 000€,
- l'ancienneté du véhicule est inférieure à 12 ans,
- un kilométrage inférieur à 40 000 km,
- une moto correctement entretenue pour permettre une mise en location en toute sécurité,
- être immatriculé en France,
- bénéficier d'une assurance Véhicule à l'année en cours de validité souscrite par son propriétaire

**Attention les véhicules sont indemnisés dans la limite de 25 000 €.**

### CONDITIONS D'ENTREES DU LOCATAIRE

- Que le conducteur n'a aucun sinistre avec circonstances aggravantes (alcoolémie, usage de stupéfiants, délits de fuite etc...) au cours des 24 derniers mois (engagement sur l'honneur du locataire/Conducteur).
- Que le conducteur soit âgé **d'au moins 23 ans**.
- Que le conducteur soit titulaire d'un permis de conduire dont la catégorie est définie par l'article R.221-4 du code de la route.  
**Ceux-ci doivent être détenus depuis au moins 2 ans.**
- Que le conducteur dispose à minima des équipements obligatoires : casque, gants homologués et gilet jaune.

## FORMULE D'ASSURANCE SOUSCRITE

### Formule « Tous Risques » :

- Responsabilité Civile (sans franchise) – Défense recours.
- Indemnisation des Dommages Corporels du conducteur.
- Dommages au véhicule avec franchise. Cette garantie est mise en œuvre lors de tous dommages accidentels subis par le véhicule et ses accessoires (bris d'éléments vitrés, vol et abus de confiance, incendie, choc versement et tout autre événement pouvant revêtir un caractère accidentel).
- Catastrophes Naturelles avec franchise réglementaire.
- Assistance enrichie de l'option « assistance panne 0Km ».

## EXCLUSIONS

### Sont exclus du contrat d'assurance :

- Les dommages résultant d'une panne ou de tout incident de caractère mécanique.
- Les malfaçons et dommages consécutifs à des travaux réalisés sur le véhicule assuré à l'exception des réparations prises en charges à la suite d'un événement garanti.
- Les dommages causés par le gel.
- Tous les dommages indirects tels que la privation de jouissance, dépréciation, frais de garage ou de gardiennage.
- Le défaut d'entretien du véhicule loués :  
*Sauf cas de force majeure, sont exclus les dommages résultant de la seule vétusté ou d'un défaut d'entretien.*
- Le défaut de permis : *sont exclus les sinistres survenus alors que le conducteur d'un véhicule assuré n'a pas l'âge requis ou n'est pas titulaire du permis exigé par la législation en vigueur et en état de validité.*

### Ne relève pas du périmètre du contrat d'assurance :

- Les contraventions : *Au titre des garanties Responsabilité Civile / Défense la MAIF s'engage à pourvoir devant toute juridiction à la défense de l'assuré en cas d'action mettant en jeu la responsabilité civile garantie et à payer les frais de justice pouvant en résulter, à l'exclusion des amendes notamment consécutives à la non-conformité ou à l'usage de la moto.*
- Les frais de fourrière : *dommages indirects faisant partie des exclusions du contrat.*
- L'erreur de carburant : *Celle-ci relevant de la panne, seule sera actionnée la garantie Assistance.*



## CONTENU ET MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE (2020)

DESIGNATION	CONTENU	MONTANT <i>(montants de garantie et franchises non indexés)</i>
<b>Responsabilité Défense</b>	<p><b>Responsabilité civile</b> (indemnisation des dommages causés à autrui) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>dommages corporels</li> <li>dommages matériels et immatériels consécutifs</li> </ul> <p><b>Défense</b></p> <p>* Y compris lorsque le véhicule assuré tracte une remorque porteuse de PTAC &lt; à 750kg</p>	<p>Sans limitation de somme* 100 000 000 €</p> <p>Sans limitation de somme*</p>
<b>Recours</b>	<p><b>Recours contre le tiers responsable</b> (Y compris les frais de recours judiciaire lorsque le montant des dommages est &gt; 750 € ou 625 €) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- honoraires d'avocats et de conseils</li> </ul>	Sans limitation de somme
<b>Dommages au véhicule tous accidents</b>	<p>Dommages matériels de caractère accidentel (collision, accident sans tiers, bris de glace, vol, incendie, catastrophe naturelle, catastrophe technologique, tempête, neige, grêle, bris de glace, vol et abus de confiance)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cas général</b>.....</li> <li>- <b>Cas particulier des véhicules récents ayant moins d'un an d'âge</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• véhicule de moins de 6 mois.....</li> <li>• véhicule de plus de 6 mois et de moins d'1 an.....</li> </ul> </li> <li>- <b>Vol des appareils émetteurs, récepteurs, enregistreurs de sons ou d'images destinés à être utilisés avec le véhicule</b></li> </ul>	<p>Jusqu'à concurrence de la VALEUR DE REMPLACEMENT à dire d'expert au jour du sinistre, déduction faite de la valeur de l'épave, sauf si elle est délaissée à la Société par son propriétaire</p> <p><b>Prix d'acquisition du véhicule sinistré dans la limite de 25 000 €</b> Prix d'acquisition du véhicule sinistré moins 3 % par mois (ou fraction de mois) écoulé au-delà du 6<sup>ème</sup> mois</p> <p>A concurrence de 610 €</p>
<b>Assistance aux personnes et au véhicule</b>	En cas de panne, d'accident ou de vol du véhicule assuré...	Sans franchise kilométrique

## FRANCHISES APPLICABLES POUR 2020

Franchise indiquée ci-dessous venant en déduction du montant des dommages (y compris le vol) subis par le véhicule d'auto-partage assuré :

- ☞ **Franchise dommages au véhicule : 1000€ ou 300 € si rachat partiel de franchise**
- ☞ **Franchise Abus de confiance : 2 000 €**
- ☞ **Franchise « bris de glaces » : 50 €**
- ☞ **Franchise particulière** visée à l'article 15 des CG (conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou en ayant fait l'usage de stupéfiants) : **5 000 €**
- ☞ **Franchise légale : 380 €** applicable aux événements « catastrophes naturelles » (article A 125-1 du Code des assurances) : sous réserve de dispositions particulières en cas d'arrêtés successifs concernant la même commune.

## CONTENU ET MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES DOMMAGES CORPORELS DU CONDUCTEUR (2020)

CONTENU	MONTANT <i>(montants de garantie et franchises non indexées)</i>
<b>Protection Dommages Corporels en cas de blessures :</b> <b>- Services pratiques d'aide à la personne</b> .....	Les prestations sont fournies- en cas d'hospitalisation d'au moins 24 h ou d'immobilisation d'au moins 5 jours - à concurrence d'un plafond global de 1 600 €. Ce plafond peut être porté à 3 200 € lorsque la victime est âgée de 70 ans ou plus.
<b>- Soutien psychologique</b> ..... La victime et ses proches peuvent bénéficier de l'aide d'un psychologue clinicien de notre réseau.	En fonction de la situation, ils peuvent bénéficier de un à trois entretiens par téléphone, ou un à dix entretiens en face à face.
<b>- Aide à la disponibilité d'un proche</b> ..... En cas d'incapacité temporaire totale fixée initialement à au moins 90 jours, la victime peut se faire aider par l'un de ses proches pendant la durée de son immobilité.	Les pertes de revenus de l'aidant restées à charge seront indemnisées à concurrence de 15 000 € au total.
<b>- Frais médicaux et d'hospitalisation restés à charge</b> .....	Ils sont pris en charge jusqu'à la date de guérison ou de consolidation des blessures, sans limitation de somme.
<b>- Pertes de revenus</b> ..... Nous garantissons l'indemnisation des pertes de revenus pendant la période d'incapacité temporaire de travail, jusqu'à la guérison ou la consolidation des blessures.	Les revenus de la victime sont pris en compte à concurrence d'un plafond mensuel de 15 000 €.
<b>- Service d'enseignement à domicile</b> .....	En cas d'interruption prolongée des études, ce service peut être mis en oeuvre pendant une période maximale de 6 mois, à concurrence de 10 h de cours par semaine
<b>- Incapacité permanente partielle</b> ..... Nous indemnisons toute incapacité permanente partielle, dès le premier point.	Elle est calculée en multipliant le nombre de points d'incapacité par la valeur du point (de 154 € à 5 324 € selon l'âge et le taux d'IPP)
<b>- Indemnisation du préjudice esthétique</b> ..... Nous prenons en charge des frais de chirurgie esthétique Si vous conservez un préjudice esthétique qualifié de 4 ou plus (sur une échelle de 1 à 7), nous vous versons une indemnité.	Le capital versé est compris entre 1 541 € et 26 620 € selon l'âge et l'importance du préjudice
<b>- L'aide proposée en cas de handicap</b> ..... Le financement des mesures compensatoires Pour favoriser un retour vers l'autonomie, vous bénéficiez des conseils d'un ergothérapeute afin de définir et mettre en oeuvre les mesures appropriées.	Nous vous remboursons sur la base des frais réels justifiés à concurrence de : - 61 000 € pour les aménagements du logement et du véhicule - 61 000 € par an pour l'aide humaine, charges sociales incluses
<b>- La tierce personne</b> ..... Elle est proposée en cas d'incapacité supérieure à 50 % et selon l'évaluation du médecin-expert.	Selon l'âge et l'évaluation du besoin, nous majorons le capital réparant l'incapacité de 25 à 160 %
<b>- Soutien social, aide à la réinsertion professionnelle, aide à la reprise des études</b> .....	Les prestations sont mises en oeuvre jusqu'à deux ans après la consolidation.
<b>Protection Dommages Corporels en cas de décès :</b> <b>Service d'aide à la personne</b> ..... Une assistance à domicile est proposée aux proches afin de les aider à faire face aux difficultés pratiques.	L'assistance est mise en oeuvre jusqu'à la date de versement des capitaux décès, à concurrence de 1 600 €
<b>- Soutien psychologique</b> ..... Les assurés proches de la victime peuvent bénéficier du soutien d'un psychologue clinicien de notre réseau.	En fonction de la situation, ils peuvent bénéficier de un à trois entretiens par téléphone, ou de un à dix entretiens en face à face
<b>- Les capitaux décès</b> .....	Versement d'une prestation pour frais funéraires de 3 300 € et d'un capital décès de 5 000 €
<b>- Préjudice patrimonial</b> ..... Cette indemnité vise à maintenir le niveau de vie du foyer.	Elle est égale à la part des revenus (plafonnés à 15 000 €/mois) que le défunt consacrait aux personnes à sa charge (calculée par application d'un barème forfaitaire).

La compagnie d'assurances soussignée déclare :

- Que la police souscrite a été souscrite tant pour le compte du propriétaire que du locataire.

*Fait à Niort, le 06/07/2020*